

Déclaration de changement important

(Annexe 51-102F3)

Rubrique 1 Adresse et nom de la société

Groupe ADF Inc. (la « compagnie »)
300, Henry-Bessemer
Terrebonne (Québec) J6Y 1T3

Rubrique 2 Date du changement important

Le 18 mai 2006.

Rubrique 3 Communiqué de presse

Voir ci-joint une copie du communiqué de presse diffusé le 18 avril 2006 par l'intermédiaire de CNW.

Rubrique 4 Résumé du changement important

Le 18 avril, 2006, la compagnie a annoncé qu'elle a conclu une entente avec son prêteur à long terme afin de restructurer les termes de ses prêts au montant de 14,5 millions de dollars et 11,8 millions de dollars. À titre de condition pour la restructuration du prêt, le prêteur à long terme a requis que certaines avances faites par certaines compagnies contrôlées par les membres de la famille Paschini qui sont des initiés soient converties en actions avec droit de vote subalterne. En conséquence, le 18 mai, 2006, ces personnes ont converti un total de 1 650 549,18 \$ de prêt en 1 602 475 actions avec droit de vote subalterne (représentant 12,9 % des actions avec droit de vote subalterne émises et en circulation) à un prix de 1,03 dollar par action avec droit de vote subalterne ce qui est égal au cours moyen pondéré des actions avec droit de vote subalterne échangées à la Bourse de Toronto pour les cinq jours ouvrables précédant la date à laquelle la transaction a été convenue.

Rubrique 5 Description complète du changement important

Le 18 avril, 2006, la compagnie a annoncé qu'elle a conclu une entente avec son prêteur à long terme afin de restructurer les termes de ses prêts au montant de 14,5 millions de dollars et 11,8 millions de dollars. À titre de condition pour la restructuration du prêt, le prêteur à long terme a requis que certaines avances faites par certaines compagnies contrôlées par les membres de la famille Paschini qui sont des initiés soient converties en actions avec droit de vote subalterne. En conséquence, le 18 mai, 2006, ces personnes ont converti un total de 1 650 549,18 \$ de prêt en 1 602 475 actions avec droit de vote subalterne (représentant 12,9 % des actions avec droit de vote subalterne émises et en circulation) à un prix de 1,03 dollar par action avec droit de vote subalterne ce qui est égal au cours moyen pondéré des actions avec droit de vote subalterne échangées à la Bourse de Toronto pour les cinq jours ouvrables précédant la date à laquelle la transaction a été convenue.

Actuellement, les membres de la famille Paschini ou leurs affiliés ne détiennent aucune action avec droit de vote subalterne et 14 343,107 actions avec droit de vote multiple (représentant 53,6 % de l'équité de la Compagnie et 92,02 % des votes afférents aux actions de la Compagnie émises et en circulation). Suivant la conversion de leur prêt en action avec droit de vote subalterne, ces personnes détiennent 1 602 475 actions avec droit de vote subalterne et 14 343 107 actions avec droit de vote multiple (représentant 56,2 % de l'équité de la Compagnie et 92,11 % des votes afférents aux actions de la Compagnie en circulation).

Comme le nombre d'actions avec droit de vote subalterne émises suivant la conversion de la dette à titre de condition à la restructuration des prêts à long terme est supérieur au nombre de titres pouvant être émis sans l'approbation des actionnaires selon les règlements de la Bourse de Toronto, la compagnie a demandé à la Bourse de Toronto une dérogation aux exigences en matière d'approbation par les actionnaires prévues à l'article 607(g) du guide à l'intention des sociétés de la Bourse de Toronto, compte tenu de ses difficultés financières. En outre, aux fins de la politique 61-501 de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et de la politique Q-27 de l'Autorité des marchés financiers, l'opération constitue une opération entre parties liées et, étant donné ses difficultés financières, la compagnie compte également sur la dérogation aux exigences en matière d'évaluation officielle et d'approbation par une minorité prévues à la politique 61-501 de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et à la politique Q-27 de l'Autorité des marchés financiers.

Un comité indépendant du conseil constitué d'administrateurs n'ayant aucun intérêt dans la transaction et n'étant pas liés à aucune des parties impliquées à la transaction a été constitué pour revoir la transaction. Le comité a recommandé la transaction, et basé sur cette recommandation, le conseil a déterminé que la compagnie sera en difficulté financière sérieuse si elle ne restructure ces deux prêts à long terme, que la transaction est conçue pour améliorer sa situation financière et est raisonnable dans les circonstances et il a approuvé la transaction.

Rubrique 6 Rapport confidentiel

Sans objet.

Rubrique 7 Information omise

Sans objet.

Rubrique 8 Haut dirigeant

Louis Potvin, chef de la direction financière
Téléphone : (450) 965-1911

Rubrique 9 Déclaration du haut dirigeant

Le 18 mai 2006.

A l'attention des rédacteurs des chroniques affaires et finance:
Groupe ADF Inc. annonce la restructuration de ses prêts avec son prêteur à long terme et la conversion de la dette des actionnaires en équité

TERREBONNE, QC, le 18 avril /CNW Telbec/ - Groupe ADF Inc. (symbole: DRX.sv / TSX) a annoncé aujourd'hui qu'elle a conclu une entente avec son prêteur à long terme afin de restructurer les termes de ses prêts au montant de 14,5 millions de dollars et 11,8 millions de dollars. La Compagnie et le prêteur à long terme avaient au préalable convenu de réduire jusqu'au 31 mai 2006 les obligations financières de la Compagnie en vertu de ces prêts. Selon les termes de la nouvelle entente, la Compagnie n'aura aucun remboursement de capital à effectuer pour une période de 36 mois débutant le 23 février 2006 pour le prêt totalisant 14,5 millions de dollars. A compter du 24 avril 2006, des intérêts sur ce prêt seront calculés à un taux d'intérêt fixe de 7,8 % payable mensuellement jusqu'à l'échéance du prêt, le 23 février 2009.

De plus, l'échéancier de remboursement du capital sur le prêt totalisant 11,8 millions de dollars a été remplacé par un échéancier de paiement basé sur 25 % des fonds disponibles nets de la Compagnie débutant à l'année financière 2007 et payable annuellement au mois de mai. Le terme du prêt a été reporté au 31 mai 2011. De plus, ce prêt ne portera pas intérêts jusqu'au 31 mai 2011. Cependant, un frais spécial sera payable le 31 mai 2011 ou à la date à laquelle le prêt sera remboursé en totalité, selon la première des éventualités. Le frais spécial sera calculé à un taux de 10 % sur le total cumulé des profits nets démontrés aux états financiers annuels vérifiés de chacune des années débutant en 2007 et se terminant en 2011 ou à la date à laquelle le prêt sera remboursé en totalité, selon la première des éventualités et sera payable à cette date.

Monsieur Jean Paschini, le Président du conseil et chef de la direction de la Compagnie a déclaré "nous sommes heureux d'avoir le support de notre prêteur à long terme puisqu'il s'agit d'un élément clé dans le succès à long terme de Compagnie"

A titre de condition pour la restructuration du prêt, le prêteur à long terme a requis que certaines avances faites à certaines compagnies contrôlées par les membres de la famille Paschini qui sont des initiés soient converties en actions avec droit de vote subalterne. En conséquence, ces personnes ont consenti à convertir un total de 1 650 549,18 de dollars de prêt en 1 602 475 actions avec droit de vote subalterne (représentant 12,9 % des actions avec droit de vote subalterne émises et en circulation) à un prix de 1,03 dollar par action avec droit de vote subalterne ce qui est égal au cours moyen pondéré des actions avec droit de vote subalterne échangées à la Bourse de Toronto pour les cinq jours ouvrables précédant la date à laquelle la transaction a été convenue.

Actuellement, les membres de la famille Paschini ou leurs affiliés ne détiennent aucune action avec droit de vote subalterne et 14 343 107 actions avec droit de vote multiple (représentant 53,6 % de l'équité de la Compagnie et 92,02 % des votes afférents aux actions de la Compagnie émises et en circulation). Suivant la conversion de leur prêt en action avec droit de vote subalterne, ces personnes détiendront 1 602 475 actions avec droit de vote subalterne et 14 343 107 actions avec droit de vote multiple (représentant 56,2 % de l'équité de la Compagnie et 92,11 % des votes afférents aux actions de la Compagnie en circulation).

Comme le nombre d'actions avec droit de vote subalterne à être émises suivant la conversion de la dette à titre de condition à la restructuration des prêts à long terme est supérieur au nombre de titres pouvant être émis sans l'approbation des actionnaires selon les règlements de la Bourse de Toronto, la Compagnie a demandé à la Bourse de Toronto une dérogation aux exigences en matière d'approbation par les actionnaires prévues à l'article 607(g) du guide à l'intention des sociétés de la Bourse de Toronto, compte tenu de ses difficultés financières. En outre, aux fins de la politique 61-501 de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et de la politique Q-27 de l'Autorité des marchés financiers, l'opération constitue une opération entre parties liées et, étant donné ses difficultés financières, la Compagnie

compte également sur la dérogation aux exigences en matière d'évaluation officielle et d'approbation par une minorité prévues à la politique 61-501 de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et à la politique Q-27 de l'Autorité des marchés financiers.

Un comité indépendant du Conseil constitué d'administrateurs n'ayant aucun intérêt dans la transaction et n'étant pas liés à aucune des parties impliquées à la transaction a été constitué pour revoir la transaction. Le comité a recommandé la transaction, et basé sur cette recommandation, le Conseil a déterminé que la Compagnie sera en difficulté financière sérieuse si elle ne restructure ces deux prêts à long terme, que la transaction est conçue pour améliorer sa situation financière et est raisonnable dans les circonstances et il a approuvé la transaction. Un avis de changement important sera déposé moins de 21 jours avant la date de clôture de la transaction. En raison de ce qui précède, la Compagnie désire compléter la transaction rapidement et ce délai écourté est raisonnable et nécessaire dans les circonstances.

A propos ADF

Groupe ADF Inc. est un chef de file nord-américain dans la conception, l'ingénierie, la fabrication et le montage de charpentes métalliques complexes, de même que dans les métaux ouvrés et architecturaux. ADF est l'un des rares intervenants de l'industrie apte à réaliser des méga-projets commerciaux, institutionnels, industriels et publics caractérisés par un très haut niveau de complexité technologique et des échéanciers accélérés.

Symbole boursier de Groupe ADF Inc.

En décembre 2005, Groupe TSX a annoncé qu'il mettait fin à son programme de suffixes dans les symboles. Ainsi, à compter du 3 mai 2006, le symbole boursier des actions avec droit de vote subalterne de Groupe ADF Inc. cotées sur la Bourse de Toronto (TSX) sera DRX.

%SEDAR: 00011963EF c5177

/Renseignements: Jean Paschini, président du conseil et chef de la direction; Louis Potvin, chef de la direction financière, (450) 965-1911; www.adfgroup.com; Source : Groupe ADF Inc./ (DRX.SV.)

CO: GROUPE ADF INC.

CNW 08:59e 18-APR-06